

## **CHARTRE DE L'EXPERT DU COMITE FRANÇAIS DE L'UICN**

(approuvée par le 8<sup>ème</sup> congrès français de la nature – 26 mai 2008)

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est le plus important réseau pour l'environnement mondial, rassemblant plus de 1000 Etats, agences gouvernementales et organismes non gouvernementaux, ainsi que plus de 10 000 experts, autour d'un même objectif : «Un monde juste qui valorise et conserve la nature ».

En France, les organismes et des experts de l'UICN sont rassemblés au sein du Comité français de l'UICN. Créé en 1992, le Comité français regroupe dans un partenariat original, 2 ministères (écologie et affaires étrangères), 5 établissements publics et 35 organisations non gouvernementales, ainsi qu'un réseau de plus de 200 experts.

La mission du Comité français de l'UICN se décline en deux objectifs principaux :

- répondre aux enjeux de la conservation de la biodiversité en France ;
- valoriser l'expertise française sur le plan national et international.

L'expertise est une caractéristique fondamentale de l'UICN. Au sein du Comité français, celle-ci se structure autour de 5 commissions :

- La Commission de Sauvegarde des espèces ;
- La Commission des Aires Protégées ;
- La Commission de la Gestion des écosystèmes ;
- La Commission de l'Éducation et de la Communication ;
- La Commission du Droit et des Politiques environnementales.

Les experts du Comité français sont représentés au sein du Conseil d'Administration par le Président de chaque commission qui est élu pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Son rôle est de s'assurer de la mise en œuvre du programme d'activité relatif à sa commission qui est approuvé et revu annuellement par le Conseil d'administration. Pour mener à bien cette mission, le Président de la commission peut s'adjoindre un Bureau regroupant certains experts qui ont fait le choix d'être particulièrement actifs et dynamiques au sein de leur commission.

Outre les commissions qui répliquent le modèle d'organisation de l'UICN au niveau mondial, le Comité français met également en place des groupes de travail sur une thématique donnée. Ces groupes sont ouverts aux représentants des organismes membres du Comité français, aux experts de ses commissions, ainsi qu'à d'autres personnes extérieures qui souhaitent contribuer aux travaux, dont la participation est approuvée par le groupe. Il existe actuellement 7 groupes de travail : outre-mer, montagne, méditerranée, mer et littoral, forêts, collectivités locales, agriculture.

Le Comité français, conscient de la force que représente son réseau d'experts, et soucieux de promouvoir l'expertise française, a élaboré la présente « Charte de l'expert ». Elle tend à offrir un cadre clair aux relations entre le Comité français et les experts qui lui sont rattachés en précisant les droits et devoirs de chacune des parties concernées.

# CHARTRE DE L'EXPERT DU COMITE FRANÇAIS DE L'UICN

## *Qui est expert du Comité français ?*

- Toute personne de nationalité française ayant le statut d'expert dans l'une des six commissions de l'UICN au niveau international peut devenir, si elle le souhaite, expert auprès du Comité français de l'UICN au sein de la commission française correspondante.
- Est également considérée comme expert du Comité français de l'UICN, toute personne dont la candidature a été validée par l'une des commissions du Comité français, sur la base de l'expérience significative acquise dans l'un des domaines couverts par les commissions.
- Outre la compétence, la participation active et régulière aux travaux de la commission à laquelle l'expert est rattaché est une condition indispensable pour bénéficier du statut d'expert du Comité français de l'UICN.

## *Quels bénéfices pour l'expert ?*

- Etre expert du Comité français de l'UICN marque la reconnaissance d'une expérience et d'une compétence acquises en matière de conservation de la nature et de gestion des ressources naturelles, reconnaissance qui se concrétise par l'intégration à un réseau constitué de personnalités reconnues dans ce domaine.
- Etre expert du Comité français amène à communiquer et à travailler avec d'autres spécialistes des problématiques de conservation, contribuant ainsi à enrichir et à faire évoluer ses propres connaissances et actions.
- Etre expert du Comité français ouvre l'accès à une information riche et actualisée, ce qui permet à l'expert de demeurer au cœur des débats sur les enjeux de la conservation.
- Etre expert du Comité français représente un moyen de faire connaître ses activités et de communiquer sur les résultats de ses recherches en participant à la rédaction de rapports, de publications et de recommandations destinés aux décideurs ou à un public plus large.
- Etre expert du Comité français représente une opportunité d'agir plus efficacement au service de la conservation. Les commissions du Comité français constituent en effet un réseau influent pour faire progresser les initiatives et améliorer les politiques publiques menées en faveur de la biodiversité.

## *Quels bénéfices pour le Comité français ?*

- Le Comité français a pour mission principale de promouvoir la conservation de la biodiversité en France. Pour ce faire, il s'appuie sur son réseau d'experts afin d'identifier les enjeux, d'élaborer des recommandations et de développer des stratégies d'action, apportant des réponses concrètes aux problématiques de conservation de la nature.
- Le Comité français a également pour objectif de promouvoir l'expertise française sur le plan national et international. Disposer d'un large réseau d'experts actifs, compétents et reconnus lui donne la crédibilité nécessaire pour mener à bien cette mission.

### *Quel est l'engagement de l'expert ?*

- En rejoignant le réseau du Comité français, l'expert doit contribuer à la réalisation des travaux inscrits dans le programme d'activités de sa commission en participant, autant que possible, aux réunions de sa commission (de l'ordre de deux à quatre par an) ou en adressant des contributions.
- L'expert peut aussi être ponctuellement sollicité par le Comité français, et être invité à réagir à une problématique nouvelle ou à un sujet d'actualité.
- L'expert qui désire s'impliquer davantage au sein de sa commission ou d'un groupe, et souhaite contribuer plus directement à la mise en œuvre du programme d'activités peut se porter candidat pour en assurer la présidence ou demander à intégrer le Bureau de la commission ou du groupe.

### *Quel est l'engagement du Comité français ?*

- Pour assurer le bon fonctionnement du réseau, le Comité français assume la coordination et le secrétariat de chaque commission ou groupe en lui affectant un de ses chargés de mission.
- Dans les rapports et publications de synthèse issus du travail des commissions et des groupes, le Comité français veille à une juste reconnaissance de la participation des experts à la réalisation des travaux.

### *Quelles sont les dispositions financières ?*

- L'intégration d'experts au sein du réseau du Comité français est motivée par un ensemble de bénéfices et d'avantages mutuels décrits précédemment. La participation des experts se fait sur la base du volontariat sans cotisation annuelle à régler, comme au niveau international.
- Le Comité français n'offre pas de rétribution pour les fonctions d'expert mais il fournit, dans la limite de ses possibilités, un soutien financier aux activités des commissions et des groupes auxquels participe l'expert.
- Le Comité français s'efforcera d'apporter son soutien aux experts qui assument un rôle de coordination au sein des commissions ou des groupes de l'UICN au niveau national et international.
- Si dans le cadre d'une mission précise et ponctuelle, un expert remplit des fonctions de consultant pour lesquelles il est amené à bénéficier d'une indemnisation, celle-ci sera définie au cas par cas par le biais d'un contrat.

### *Quelles sont les règles de communication ?*

- Toute contribution en tant qu'expert du Comité français se fait dans le cadre établi par la commission ou le groupe auquel l'expert est rattaché.
- L'expert ne peut s'exprimer ou prendre position au nom de sa commission, du groupe ou du Comité français de l'UICN.

- Les analyses et avis produits par une commission ou un groupe doivent être préalablement validés par le Conseil d'Administration ou le Bureau du Comité français avant toute diffusion.

#### *Comment rejoindre le réseau des experts du Comité français ?*

- Le candidat aux fonctions d'expert dépose un dossier auprès du Comité français qui identifie au moins deux experts, issus en priorité du réseau, pour obtenir un avis objectif et éclairé sur la candidature.

- Cette candidature doit ensuite être validée par le Président de la commission que la personne souhaite rejoindre.

- L'actualisation du réseau des experts se fait en continu : les candidatures peuvent être présentées tout au long de l'année et les experts du réseau sont invités à se rendre périodiquement sur Internet pour actualiser les données les concernant grâce à la mise en place du répertoire interactif.

#### *Comment quitter le réseau des experts du Comité français ?*

- L'expert qui ne souhaiterait plus faire partie du réseau du Comité français doit faire part de sa décision au Président de la commission à laquelle il est rattaché et au Directeur du Comité français. Ce dernier informera l'intéressé du caractère effectif de sa radiation.

- Par ailleurs, un expert qui ne participerait plus aux activités de sa commission pendant deux années consécutives pourra être radié du réseau des experts du Comité français et recevra un courrier l'informant de sa radiation.

- Enfin, un expert qui dérogerait aux règles de communication susmentionnées, ou profiterait de son statut d'expert du Comité français de l'UICN pour poursuivre des objectifs non compatibles avec les règles déontologiques fondamentales qui régissent toute expertise (respect du caractère confidentiel de certaines informations, objectivité scientifique et neutralité), pourra faire l'objet d'une procédure de radiation. Dans ce cas, il sera demandé à deux experts du réseau d'émettre un avis objectif sur le dossier. L'expert concerné par la procédure bénéficiera alors d'un délai de 15 jours pour réagir et exposer ses motivations. Si malgré cela un désaccord persistait, il reviendra au Bureau du Comité français de prendre une décision.

#### *Comment optimiser la participation des experts ?*

- Dans l'intérêt du réseau, il est souhaitable que les experts s'impliquent autant qu'ils le peuvent dans la vie du Comité français, en lui faisant part des informations dont ils disposent, en entretenant des contacts avec le président de la Commission et le chargé de programme référent, et en participant aux diverses activités du Comité français.

- Un des objectifs du Comité français de l'UICN est de renforcer la présence et la reconnaissance de l'expertise française au niveau international. Ainsi, le Comité français encourage ses experts à s'investir au sein des commissions de l'UICN au niveau international. Dans ce cadre, le Comité français s'efforcera de trouver un soutien aux experts français exerçant des responsabilités au sein d'une commission ou d'un groupe au niveau mondial.